

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 121 (1995)  
**Heft:** 13

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

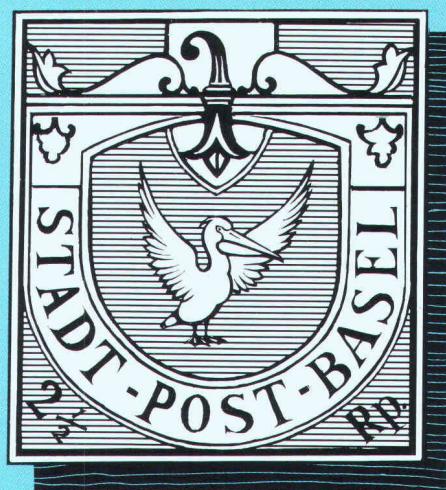
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

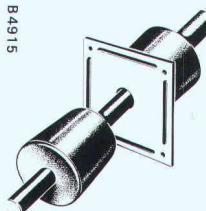
**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

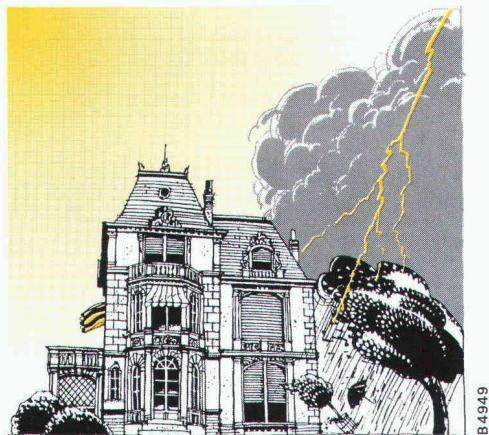
QU'AVONS-NOUS ENCORE À DIRE À PRO-  
POS DES GOUJONS CRET À UN INGÉNIEUR  
POUR QUI TOUT NE PEUT ÊTRE QU'UN  
ORIGINAL OU UNE COPIE?



B4915



Que ce produit breveté, développé par Aschwanden, permet de reprendre les charges transversales dans les joints de dilatation de façon plus sûre, plus simple et plus rationnelle? Que les goujons Cret rendent superflus les consoles et les corbeaux, économisant ainsi les travaux onéreux de coffrage et d'armement? Que les goujons Cret existent en diverses exécutions spécifiques, offrant ainsi une solution parfaite à presque tous les problèmes d'appui? Qu'Aschwanden est la seule et bonne adresse si vous désirez une documentation technique détaillée et une réponse à toutes vos questions? Mais vous le savez depuis longtemps déjà... F.J. Aschwanden SA, produits spéciaux pour la construction, 3250 Lyss, tél. 032 84 86 11, fax 032 84 47 42



B4949

*Tonnerre de Brest? Somfy garantit des cloisons étanches. Automatiquement.*

VOLETS ROULANTS, STORES EN TOILE,  
À LAMELLES OU AUTRES, TOUT SE  
DÉROULE SELON VOS DÉSIRS. OU  
SELON LES CAPRICES DU TEMPS.  
AUTOMATIQUEMENT. GRÂCE AUX  
COMMANDES ET MOTEURS SOMFY.

**SOMFY**®

qui d'autre?

SOMFY SA, AVRY-BOURG 15,  
1754 AVRY-SUR-MATRAN, TÉL: 037 30 24 84

## SOUS LA LOUPE: LE SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE D'INSONORISATION

### «Le bruit nuit à la productivité au poste de travail»

**Medecine du tra**

Publié par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents CNA

Case postale 6002 Lucerne Tél. (041) 215111

**Les surdités professionnelles**

Dr R. Probst, spécialiste FMH en oto-rhino-médecine du travail.

Dr R. Probst, spécialiste FMH en oto-laryngologie.

De nombreuses études sont consacrées aux dommages causés à la santé par le bruit. On peut pourtant y remédier grâce à des interventions acoustiques dans les locaux bruyants. Le revêtement des plafonds et des parois à l'aide de nos éléments absorbants spéciaux diminue les réflexions du son, fait baisser le niveau sonore et améliore la compréhension vocale.

Nos systèmes absorbants très diversifiés et notre vaste palette de matériaux spécifiques permettent de trouver la solution la plus performante, quel que soit le domaine d'application. En outre, notre service spécialisé en insonorisation est à votre disposition.



**Siegfried Keller SA**

INSONORISATION PROFESSIONNELLE

8304 Wallisellen  
Téléphone 01/839 65 50  
Télécopie 01/839 65 80

B4686

## SA de la maison SIA à Zurich

Selnaustrasse 16 (maison sia), case postale 666, 8039 Zurich  
Téléphone 01/201 76 86 – Télécopie 01/283 16 68

## Convocation

à la **28<sup>e</sup> Assemblée générale** des actionnaires  
le **mercredi 28 juin 1995** à l'Hôtel Baur au Lac,  
«Petit Palais», Talstrasse 1, Zurich 1

11 h. Apéro, contrôle des entrées

12 h. 28<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire

### Ordre du jour:

#### 1. Rapport annuel et comptes 1994, rapport de l'organe de révision

*Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport annuel et les comptes 1994.*

#### 2. Utilisation du bénéfice au bilan

*Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice au bilan 1994 comme suit:*

Fr. 1 216 729.35

Attribution aux réserves

générales – Fr. 19 000.–

Dividende de 18% sur le capital d'actions au porteur – Fr. 810 000.–

Dividende de 14% sur le capital d'actions nominatives – Fr. 70 000.–

Réserve légale (CO 671, al. 2/3) – Fr. 63 000.–

Fr. 254 729.35

Report à nouveau

#### 3. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction

*Le Conseil d'administration propose la décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 1994.*

#### 4. Election de l'organe de révision

*Le Conseil d'administration propose la réélection de la KPMG Fides Peat à Zurich pour une nouvelle période d'une année comme organe de révision de la Société.*

#### 5. Révision des statuts

*Le Conseil d'administration propose d'accepter les statuts révisés de la SA de la maison SIA.*

#### 6. Divers

Après l'assemblée, les actionnaires sont invités à une promenade en bateau avec lunch sur le lac de Zurich. Le retour est prévu à 15 h. 30, Bürkliplatz.

Le rapport annuel, les comptes 1994 et le rapport de l'organe de révision, ainsi que les modifications proposées des statuts, sont à la disposition des actionnaires dès le 8 juin 1995 à la maison sia SA, Selnaustrasse 16, 8039 Zurich et peuvent aussi y être commandés. Tél. 01/201 76 86. Les cartes d'entrée et de vote peuvent y être retirées jusqu'au 27 juin 1995, 17 heures. Il n'est possible de se faire représenter que par un autre actionnaire moyennant procuration écrite.

Zurich, le 12 avril 1995

*Le Conseil d'administration*